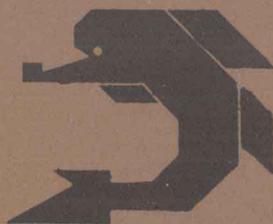


université de paris - dauphine

U.E.R. PREMIER CYCLE

GESTION & ÉCONOMIE APPLIQUÉE



1982-1983

U.E.R
PREMIER CYCLE GESTION
& ECONOMIE APPLIQUEE

Année Universitaire 1982-1983

ORGANISATION GENERALE DU 1^{er} CYCLE

Le 1^{er} cycle de Paris-Dauphine est habilité à délivrer le **D.E.U.G. de Sciences Economiques** : la première année a été mise en place en octobre 1973, la deuxième année l'a été en octobre 1974.

Ce premier cycle a une mission d'orientation et de formation : il doit donc permettre aux étudiants de Paris-Dauphine d'entrer dans plusieurs seconds cycles de Dauphine et éventuellement dans d'autres universités.

Il est ouvert aux étudiants titulaires du Baccalauréat ou de titres admis en équivalences par les textes réglementaires. Toutefois, l'expérience montre que les titulaires d'un baccalauréat autre que C ou D doivent fournir un **effort important et soutenu** pour poursuivre les enseignements de l'U.E.R., en particulier en Mathématiques, en Statistiques et en Economie.

Il donne normalement accès à trois seconds cycles de Paris-Dauphine :

- Gestion,
- Economie Appliquée,
- Informatique Appliquée à la Gestion.

La préparation à ces trois seconds cycles est identique en ce qui concerne les matières obligatoires, à l'exception de l'Unité dite de «Spécialisation» correspondant à certains seconds cycles.

L'accès à l'U.E.R. d'informatique de gestion est en outre conditionné par la constitution d'un dossier et par un entretien avec un jury, dans le cadre de limites d'effectifs imposées par les règlements en vigueur.

Les **langues vivantes** enseignées (et obligatoires) sont soit l'Anglais, dispensé par l'U.E.R. elle-même, soit l'Allemand, l'Espagnol, le Russe, le Chinois et le Japonais par convention avec des U.E.R. extérieures.

Une M.S.T.* Comptables et Financières est instituée dans le cadre du second cycle Gestion. L'accès à cette MST est conditionné par l'obtention du D.E.U.G. et d'un certificat préparatoire.

Ce certificat comprend des épreuves de Comptabilité, de Droit, d'Economie, de Mathématiques et d'Expression (y compris une langue étrangère).

Le programme détaillé de ces épreuves peut être obtenu à l'U.E.R. de Gestion.

* Maîtrise de Sciences et Technique.

L'U.V. de Comptabilité Générale (101) est obligatoire. Le contenu des U.V. de Comptabilité Analytique (201), de Technologie Comptable (202) et de Techniques d'Expression et de Communication (106), doit permettre aux étudiants de se préparer au mieux à ces épreuves. Il est organisée à l'U.E.R. de Second Cycle Gestion un enseignement préparatoire portant notamment sur le Droit, la Comptabilité, l'Economie et les Mathématiques (se renseigner à l'U.E.R. G2).

**U.V. du Tronc commun
DEBOUCHES DU 1^{er} CYCLE**

Second Cycle Gestion	Second Cycle Economie Appliquée	Second Cycle Informatique de Gestion
- Maîtrise de Gestion - M.S.T. Comptables et Financières	- Maîtrise d'Economie Appliquée - Préparation aux Concours Adminis- tratifs	- Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion

Conditions d'Inscription aux U.V. de l'Enseignement Fondamental Obligatoire en 2^e cycle Gestion

Peuvent être inscrits en 2^e cycle Gestion :

a) Les étudiants provenant du 1^e cycle de Paris-Dauphine ayant obtenu, au plus tard le jour de la rentrée, le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (D.E.U.G.) (arrêté du 27 février 1973).

b) A titre exceptionnel, les étudiants à qui il ne manquerait que 1 ou 2 U.V. sur les 4 U.V. à option permettant d'obtenir le D.E.U.G.. Ces U.V. devront être acquises à la fin de la 1^e année du 2^e cycle de Gestion.

L'U.V. Comptabilité Générale est obligatoire.

SCHEMA GENERAL

Le cursus comprend 20 unités de Valeurs (U.V.) de 45 heures chacune, réparties sur deux ans :

- a) 16 U.V. obligatoires de tronc commun réparties en 2 Troncs Communs (T.C. 1 pour la première année, T.C. 2 pour la deuxième année).
- b) Une U.V. de spécialisation qui conditionne l'accès dans deux des trois seconds cycles de Paris-Dauphine.
- c) 3 U.V. à option.

L'obtention du D.E.U.G. est subordonnée à l'acquisition des 2 Troncs Communs et de 4 U.V. à option (ou de spécialisation).

Intitulé des U.V.

a) Troncs Communs

Le Tronc Commun de première année regroupe 8 U.V. comme l'indique le tableau suivant

T.C.1	
1 ^e Semestre	2 ^e Semestre
U.V. 11 Anglais	
U.V. 12 Droit Public et Science Politique	
	U.V. 14 Statistiques
U.V. 13 Mathématiques	U.V.21 Mathématiques
U.V. 22 Micro-économie	
U.V. 23 Macro-économie	
U.V. 24	

Le Tronc Commun de 2^e année regroupe 8 U.V. comme l'indique le tableau suivant :

T.C. 2

1^e Semestre

2^e Semestre

U.V. 31 Droit privé	
U.V. 32 Micro-économie	
U.V. 33 Mathématiques	
U.V. 41 Anglais	
U.V. 42 Sociologie et Psycho-sociologie	
U.V. 44 Statistiques	
U.V. 43 Macro-économie	U.V. 45 Macro-économie

Une convention signée avec l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales permet aux étudiants du 1^e cycle de remplacer les U.V. 11 et 41 (anglais ou allemand) par des U.V. ou groupes d'U.V. d'une durée équivalente (une U.V. du premier cycle fait 45 heures annuelles) assurés par l'I.N.L.C.O dans les langues :

- Russe,
- Chinois,
- Japonais, etc..

Le programme des U.V. offertes peut être obtenu à l'antenne I.N.L.C.O. de Dauphine. Seules peuvent être prises en 2^e année celles de ces U.V. qui ne sont pas des U.V. d'initiation.

Une convention signée avec l'U.E.R. d'Espagnol de Paris III permet le remplacement des U.V. 11 et 41 d'Anglais ou d'Allemand par des U.V. d'Espagnol.

b) U.V. de Spécialisation

Les U.V. de «spécialisation» visent à apporter le complément indispensable à la formation de l'étudiant pour entrer dans le second cycle qu'il aura choisi. Il y a deux U.V. de spécialisation, correspondant à deux des trois seconds cycles de Dauphine.

-comptabilité générale (U.V. 101) :obligatoire pour l'admission en 2^e cycle Gestion. Elle est annuelle et peut-être choisie dès la première année.

-informatique (U.V. 108) :obligatoire pour l'admission en 2^e cycle Informatique Appliquée. à la Gestion. Elle est annuelle et peut-être choisie dès la première année.

L'étudiant peut décider de s'inscrire à deux U.V. de spécialisation. S'il réussit à deux U.V. de spécialisation, et à condition bien sûr qu'il ait obtenu ses autres U.V., il peut choisir entre les trois seconds cycles de Dauphine. S'il choisit plus d'une U.V. de spécialisation, les autres sont imputées sur son contingent de 3 U.V. à option.

c)U.V. à Option

L'étudiant doit choisir ses U.V. à option dans la liste ci-dessous, dans la mesure des places disponibles. On notera que cette liste comprend des U.V. déjà offertes en spécialisation ou dans le tronc commun.

-U.V. pouvant être prises dès la première inscription :

- U.V. 101 Comptabilité générale,
- U.V. 102 Programmation Fortran.
- U.V. 103 Anglais : civilisation
- U.V. 104 Anglais : traduction (économie-affaires),
- U.V. 105 Histoire économique,
- U.V. 106 Techniques d'expression et de communication,
- U.V. 107 Education physique,
- U.V. 108 Informatique,
- U.V. 109 Economie Internationale
- U.V. 110 Initiation au travail de Recherche et de Documentation.
- U.V. 111 Mathématiques Financières,

-U.V. ne pouvant être prises avant la 2^e inscription :

- U.V. 201 Comptabilité Analytique,
- U.V. 202 Technologie Comptable,
- U.V. 203 Problèmes monétaires internationaux,
- U.V. 204 Politique économique de l'Etat,
- U.V. 205 Contrôle de la grande entreprise,
- U.V. 206 Le travail et les travailleurs,
- U.V. 208 Economie Publique

- U.V. 209 Méthodes probabilistes et Statistiques de la Recherche opérationnelle,
- U.V. 210 Aspects du Pouvoir dans la France contemporaine,
- U.V. 211 Les Institutions Politiques,
- U.V. 212 Gestion et Rationalités,
- U.V. 213 Droit des obligations,
- U.V. 214 Cobol

Celle des U.V. 11 a ou 11b, qui n'a pas été prise en 1^e année, peut être choisie comme option en 2^e année.

Toutes les U.V. dites de première année peuvent être également prises en seconde année.

Les Unités de Valeur suivantes, assurées par l'Université René Descartes, pourront être prises en option selon des modalités à définir :

- introduction à la sociologie,
- psychologie fondamentale, niveau 1,
- introduction aux Sciences de l'Education,
- les caractères généraux du langage.

De plus, les U.V. d'Espagnol, de Russe, de Chinois ou de Japonais qui sont décernées à l'extérieur et **qui n'ont pas été prises dans le tronc commun** peuvent être choisies comme option.

Cette liste d'U.V. à option est adoptée pour l'année universitaire ; elle est sujette à révision chaque année.

d) Enseignements spéciaux

En dehors du cursus normal, il est organisé en première année, en anglais un enseignement de soutien ouvert aux étudiants désignés par leurs enseignants.

Un enseignement de soutien sera également organisé par regroupement de T.D. en **mathématiques** (1^e année) au bénéfice d'étudiants provenant de baccalauréats autres que C et D, (ouvert aux volontaires C et D).

La notation dans ces deux enseignements de soutien est prise en compte pour le T.C. 1 selon des modalités fixées par le Conseil.

ORGANISATION DES ETUDES

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 27-2-73 relatif au D.E.U.G. l'étudiant ne peut prendre plus de trois inscriptions annuelles : deux en 1^e année et une en 2^e année, ou une en 1^e année et deux en 2^e année.

Un régime spécial est prévu pour les étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle leur laissant, dans les cours du soir, la possibilité de ne pas prendre la totalité du cursus normal annuel.

Régime normal

Première année :

Elle comprend :

- a) le Tronc Commun 1, regroupant 8 U.V. obligatoires;
- b) deux U.V. de spécialisation ou à option

Deuxième année :

- a) Le Tronc Commun 2, regroupant 8 U.V. obligatoires;
- b) Des U.V. de spécialisation ou à option; le nombre de ces U.V. auxquelles l'étudiant est autorisé à s'inscrire dépend du nombre des U.V. de cette catégorie obtenues en 1^e année : en aucun cas, ce nombre ne doit permettre à l'étudiant d'obtenir plus de quatre U.V. de ce type dans sa scolarité en 1^e cycle.

Etudiants salariés

Les étudiants salariés à temps plein répondant aux critères réglementaires et inscrits comme tels au service de la Scolarité de l'Université pourront étaler leur cursus sur quatre ans et ne prendre qu'une U.V. d'option ou de spécialisation en 1^e année. Ceci implique la possibilité de ne prendre que 4 U.V. de Tronc Commun par an.

Les salariés pourront, dès la fin de la première année, repasser en appel les U.V. pour lesquelles ils auraient eu cette année-là une note inférieure à la

moyenne. Si, à cet examen d'appel, ils ont à nouveau une note inférieure à la moyenne, ils auront la possibilité de reprendre l'U.V. l'année suivante parallèlement à la partie du Tronc commun qu'il leur reste à faire, mais **il est bien souligné que dans tous les cas la note d'appel remplace une note finale de l'année sur laquelle elle porte.**

Une cinquième année ne leur sera accordée que par dérogation du Président de l'Université.

Conditions de Passage en 2^e année

a) L'étudiant n'ayant pas obtenu le T.C. 1 à la fin de la première année ne peut prendre une nouvelle inscription qu'en première année.

L'étudiant n'ayant pas obtenu le T.C. 1 après deux ans de première année est exclu de l'Université.

b) L'étudiant ayant obtenu le T.C. 1 peut s'inscrire en deuxième année.

METHODES D'ENSEIGNEMENT

Le 1^e cycle Gestion et Economie Appliquée fait appel à des méthodes spécifiques : le travail universitaire n'a pas lieu sur la base du cours magistral mais au sein de petits groupes d'environ 30 étudiants. Pour chaque U.V. le groupe est sous la responsabilité d'un enseignant qui assure l'intégralité de l'enseignement et du contrôle continu des connaissances. La coordination pédagogique entre les différents groupes d'une même U.V. est assurée par l'équipe des enseignants de la discipline sous la direction d'un responsable pédagogique.

Des dossiers, qui constituent les matériaux de base du travail, sont remis aux étudiants au cours de l'année. A l'intérieur des groupes, il est procédé à des exercices variés fondés sur la participation active des étudiants qui tendent à leur permettre de développer leurs connaissances, leurs aptitudes, à les mettre en œuvre et à les exprimer.

Ces méthodes particulières donnent lieu à un contrôle des connaissances (contrôle continu et examens) applicable Unité de Valeur par Unité de Valeur. Le détail des modalités fait l'objet de la Circulaire sur le Contrôle des Connaissances élaborée en conformité avec les textes réglementaires.

Au fur et à mesure du déroulement de l'année universitaire, les étudiants sont informés des notes obtenues par eux dans le cadre du contrôle continu.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Inscription

L'inscription **administrative** se fait à la Scolarité de l'Université, au rez-de-chaussée (bureaux de P.025 à P.034)*.

L'inscription **pédagogique** (groupes du matin, de l'après-midi, du soir, options) se fait à la Scolarité de l'U.E.R. (bureau B.316) sur présentation d'une convocation remise lors de l'inscription administrative (P.034).

Organisation de l'U.E.R.

L'administration de l'U.E.R. comprend :

- le secrétariat du Directeur, en B. 326 et B.328.

* P: côté Paris ; B: côté Boulogne.

- le pool dactylographique qui assure la frappe des documents pédagogiques, en B.324.
- un bureau de la scolarité et des examens, en B.316 et B.318.
- un secrétariat pour l'anglais en B.302.

Les étudiants s'adressent au bureau de la scolarité pour leur inscription pédagogique et tout ce qui relève de leur groupe de Tronc Commun ou d'option. Pour tout le reste, ils s'adressent au secrétariat du Directeur.

Les certificats de scolarité, et les attestations de D.E.U.G., sont délivrés par la Scolarité de l'Université (P.025)

Bureau des équipes pédagogiques

Cf. tableau de la page suivante.

Maladie

Les maladies ou empêchements graves d'un mois ou plus relèvent du **Congé de Contrôle Continu** dont les modalités sont expliquées dans la circulaire sur le Contrôle des Connaissances. Les maladies brèves (ou d'une durée non prévisible) doivent être signalées le plus tôt possible au secrétariat du Directeur qui fait prévenir les enseignants.